Le mot du Maire

Il y a un an déjà…

L'année charnière de 2017 aura vu deux élections complémentaires pour qu'à ce jour une équipe renouvelée en grande majorité trouve sa place.

Élu au poste de maire depuis le 30 novembre 2017, j'ai mesuré tout de suite le poids des responsabilités qui me sont confiées. Transparence, respect des lois et règlements, respect des droits de chacun sont mes maîtres mots depuis mars 2017 et j'espère ainsi vous avoir, en grande majorité, conquis afin que nous puissions ensemble aller de l'avant. Élu sur des idées, je vous propose maintenant de les concrétiser sur le terrain. Notre programme avance, pas toujours assez vite à mon goût, ni peut-être au vôtre, mais il avance.

Nous devons jongler avec les finances qui sont impactées par notre entrée dans la communauté d'agglomération du Grand Angoulême. Néanmoins, nous avions veillé, dès la préparation du budget, à ce que le total de la fiscalité locale directe ne soit pas touché.

Sur les cinq premiers mois de 2018, nous avons continué notre effort sur les conditions d'accueil des enfants scolarisés à l'école. Quelques travaux de voirie et d'éclairage public plus tard, nous venons de prendre à bras le corps le dossier de la défense contre l'incendie. Dans le même temps, le dossier « Adressage » avance, les réunions PLU se succèdent. C'est également la sécurité routière qui retient notre attention.

Pour l'immobilier, nous avons lancé les rénovations, du Presbytère, du local Bar-Restaurant et créé un local à destination d'une profession libérale. C'est avec une grande joie que nous pouvons annoncer l'ouverture prochaine d'un cabinet d'ostéopathe. Il se situera entre le salon de coiffure et l'ancien bar-restaurant qui est lui aussi appelé à changer de destination pour voir ouvrir un petit commerce de proximité. Ces deux activités seront animées par deux jeunes femmes du village. Il faudra bien entendu votre soutien pour permettre que leurs entreprises perdurent et même évoluent, souhaitons-le…

Du coté voies communales et chemins ruraux, beaucoup de besoins et de réflexion sont aussi nécessaires. Travail de titans qui malgré les déboires des personnes concernées ne pourra pas voir le jour avant quelque temps.

Le programme communal se déroule comme il a été conçu. Des projets futurs sont en pleine réflexion. Les idées ne manquent pas au sein de l'équipe communale et nous recherchons tous les modes de financement possibles afin de faire évoluer la commune sans toucher à la fiscalité déjà conséquente.

Utopiste à mes moments perdus, je rêve d'actions citoyennes que nous pourrions mener ensemble pour améliorer nos conditions de vie. Tout cela pourrait commencer par le respect des uns et des autres dans le cadre du quotidien, l'instauration d'un dialogue pour apaiser les éventuelles tensions mais aussi et surtout pour que les expériences des uns et des autres puissent servir à la Collectivité. Je voudrais également saluer l'engagement des associations et de leurs bénévoles qui tentent d'animer et égayer la vie au village. Ils se sentent bien souvent abandonnés, même si la municipalité reste à leurs côtés.

Merci d'avoir pris le temps de lire ces quelques lignes et je vous laisse le plaisir de parcourir notre petit journal dans lequel vous trouverez l'essentiel des actualités et de nombreux détails sur nos projets.

Thierry Hureau

Travaux

Plusieurs chantiers ont été menés à bien : Remodelage de fossés, création de saignées pour l'évacuation des eaux pluviales, suppression du portail et de la grille ancienne de la Mairie, pose de deux nouveaux éclairages publics à Maison

Neuve, remplacement pour mise aux normes du poteau incendie face à l'église.

Ce poteau flambant neuf non loin du Monument aux Morts est un premier pas qui sera suivi d'autres pour couvrir au mieux les conséquences du risque incendie. Une rencontre à cet effet a été organisée avec le SDIS (Service Départemental d'incendie et de Secours) pour obtenir leur avis dans ce domaine. Il reste à rédiger le règlement communal DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) et mettre en place dans les mois et années à venir les fonds nécessaires. Une première évaluation fixe à près de 200 000 € le montant des travaux à entreprendre pour la mise aux normes.

Chantiers en cours

Rénovation de la salle du bar restaurant et du local la jouxtant ; décapage du mur d'enceinte de la mairie et de l'école ; fauchage et tonte des espaces verts ; entretien des voies communales.

Projets validés en attente de réalisation

Pour améliorer la sécurité, élargissement de la VC101 (Route des Pacauds) entre la D25 et le chemin du Chapitre. La voie de circulation sera élargie et une bande piétonne sera créée. Sur ce dossier nous avons obtenu une subvention du Fond Départemental d'Aide Aux Communes (FDAC). Ces travaux sont planifiés pour le début de l'automne.

Le presbytère à l'abandon depuis quelque temps va être réhabilité en vue de sa location. Le dossier est en cours et nous avons sollicité les services de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Vu l'ampleur du dossier, nous sommes assistés par un cabinet d'architecte. L'objectif est de terminer les travaux fin décembre.

Mise en place d'un nouvel éclairage public sur la VC 101.

Réparation du mur du cimetière qui menace de s'effondrer.

Projets futurs

Éclairages publics à Matignon ; amélioration de la sécurité sur la D25 dans la traversée de Maison Neuve (2019) ; bardage du préfabriqué de l'école (2018) et mise aux normes de l'accès des personnes à mobilité réduite (2019) ; mise à l'honneur des Justes parmi les Nations (2018) ; ré-habilitation de la maison anciennement Mme Pourtain ; rénovation complète du restaurant scolaire ; mise à la vente de la réserve foncière des « Montadans » dans le cadre du PLU (2020) ; réalisation d'un parvis devant l'église et d'autres encore.

Civisme

A l'approche des beaux jours, il semble bon d'effectuer quelques petits rappels :

Bruits

Comme le précise la loi n° 92.1444 du 31 décembre l992, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Pour rester simple, selon l'arrêté Préfectoral du 20 avril 1999, les travaux bruyants (outillage, engins mécaniques, tondeuses,...) ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Des dérogations pourront être accordées par le maire, s'il s'avère indispensable que les travaux considérés soient effectués en dehors des périodes autorisées.

Feux

A compter du 1er juin 2018, un arrêté préfectoral interdit définitivement aux particuliers tous les feux à l'air libre.

Déchets végétaux

La plateforme située au dessus du cimetière est destinée à recevoir les déchets verts. Tout autre dépôt est formellement interdit.

Bermes

Chacun, propriétaire ou locataire est responsable de l'entretien et du fauchage des abords du terrain qu'il occupe.

Ordures

Dans un soucis d'esthétique et d'hygiène les poubelles jaunes ou noires doivent être sorties sur la voie publique au plus tôt la veille au soir du jour de ramassage et rentrées le jour même. Les jours de ramassage sont consultables sur le site de la commune.

Dégradations

Quelques dégradations ont été constatées de çi de là sur le territoire de la commune. Quelques auteurs ont été identifiés. Afin d'éviter d'éventuelles poursuites, il est vivement recommandé aux parents de s'assurer du bon comportement de leurs enfants.

Circulation

Pour la sécurité de tous et particulièrement de nos enfants, nous vous demandons de respecter les limitations de vitesse dans nos villages.

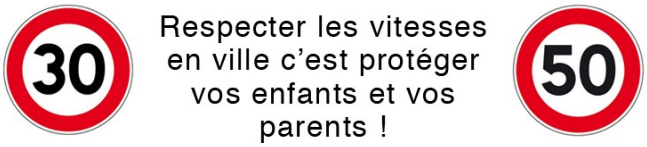

Adressage

Afin de répondre aux exigences de l'Europe, permettre des interventions plus rapides des services d'urgence, faciliter les livraisons de courrier ou colis et préparer l'arrivée de la fibre optique (internet) la municipalité prépare avec le soutien technique des services de la Poste l'adressage de la commune (n° et noms de rues). Le dossier sera finalisé à l'automne 2018 pour une mise en place début 2019. Une réunion publique d'information sera proposée dès que l'avancement du dossier le permettra.

Scolaire

Menus

Les menus de la cantine sont désormais consultables sur le site de la commune, dans la rubrique "Scolarité".

Voyage scolaire

L'équipe pédagogique de l'école de Vouzan organise un voyage scolaire du 2 au 3 juillet au Puy du Fou. Il est financé par le SIVOS et une participation des familles.

Travaux de l'école

Depuis la rentrée de septembre, les périodes de vacances scolaires ont été mises à profit pour rénover les salles du préfabriqué : Des travaux d'isolation, de peinture, la pose de revêtement de sol et le remplacement de l'éclairage par des panneaux à LED.

En mai, installation de pompes à chaleur qui permettent d'apporter plus de confort aux élèves et au personnel enseignant : En mode chauffage ou climatisation, la température sera plus agréable quelle que soit la saison tout en étant plus économe en énergie. Une entreprise de la commune a présenté le meilleur devis et réalisé ces travaux. Deux classes sont déjà équipées, la troisième est en cours.

Inscriptions

Les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2018 sont ouvertes. Pour tout renseignement adressez-vous à la mairie.

Loto

Un loto réservé aux enfants de l'école de Vouzan est organisé par l'équipe enseignante et la municipalité le jeudi 5 juillet après-midi.

Conseil Municipal Jeunes

Un projet de Conseil Municipal Jeunes ouvert aux enfants de la commune ou scolarisés à Vouzan (9 à 14 ans) est en cours de gestation.

Communication

La commune s'est dotée en 2017 d'un site internet. Vous pourrez y retrouver toutes les informations sur la vie de la commune, ses associations, vos démarches administratives.

Vous pourrez également y enregistrer votre adresse mèl pour recevoir à chaque nouvelle parution les articles les plus récents.

Retrouvez-nous sur www.vouzan.fr

PLU

Le travail continue. Les élus planchent sur le zonage en partenariat avec les services du GrandAngoulême et l'architecte urbaniste en charge de notre dossier. Entre réinvestissement de l'habitat ancien et création de zones à urbaniser, le Code de l'Urbanisme ne permettra pas de donner satisfaction à tout un chacun. Une réunion publique sera planifiée dès que le zonage sera déterminé.

Informations diverses

Informations extraites du site internet www.vouzan.fr

Sacs jaunes

La prochaine distribution aura lieu sur le parking haut de la salle des fêtes le jeudi 28 juin 2018 de 13h30 à 18H00. Pour les personnes qui n'auront pas pu se déplacer ce jour là, il est possible d'en retirer dès le lendemain matin sur le site de Frégeneuil. Pour retirer vos sacs, vous devez obligatoirement être muni d'un justificatif de domicile.

Recensement citoyen

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Le jeune doit faire la démarche lui-même. Si le mineur est dans l'impossibilité de se déplacer lui-même, l'un de ses parents peut le faire à sa place.

Il doit se rendre en mairie muni des documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et livret de famille. Il doit être titulaire d'une adresse mèl. La mairie lui délivrera une attestation de recensement.

Prévention de la maladie de Lyme

Dans le cadre du Plan National de Prévention et de Lutte Contre La Maladie de Lyme et des maladies transmises par les tiques, le ministère chargé de la santé et Santé Publique France mènent une campagne d'information sur la prévention de ces maladies et des piqûres de tiques.

Vous trouverez sur le site internet de la commune un dépliant à destination des plus jeunes (mais pas seulement) qui regorge de conseils pour éviter les piqûres de tiques. Pour en savoir plus sur la maladie de Lyme, vous pouvez également consulter le site du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Démarchages abusifs

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de la Charente met en garde sur des démarchages téléphoniques de marchands de meubles ayant pour but d'amener des personnes à se rendre dans un magasin pour retirer un « cadeau ». Ces sociétés ciblent essentiellement des personnes âgées et profitent de la remise d'un cadeau souvent sans valeur pour vendre avec des méthodes très agressives des meubles au prix fort. N'hésitez pas à contacter la DDCSPP de la Charente si vous ou l'un de vos proches êtes victimes de ces pratiques.

D'autres entreprises font régulièrement du démarchage par téléphone ou à domicile pour des diagnostics divers (insectes xylophages, isolation, états des charpentes,…) en prétendant être missionnées par la Mairie. La Mairie n'a missionné personne et vous recommande la plus grande méfiance vis à vis de ces entreprises. Des cas d'abus de faiblesse ayant déjà été constatés sur la commune, soyez vigilants et n'hésitez pas à prévenir vos amis et voisins. D'une manière générale et par mesure de sûreté, évitez de répondre à ces appels publicitaires et ne communiquez pas d'informations personnelles à qui que ce soit.

Soyez prudents également avec les messages qui vous informent d'un colis ou message en attente, d'un gain à retirer et vous demandent de rappeler un numéro lourdement surtaxé (n° courts 4 ou 5 chiffres ou n° commençant par 08 9x xx xx xx).

Ces sujets sont régulièrement abordés lors des ateliers informatiques. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Animations - Agenda

Voici le programme des animations à venir sur la commune de Vouzan. D'autres peuvent s'y ajouter, vous les retrouverez sur le site internet www.vouzan.fr

10 juin

A partir de 10H, à la ferme du Jard journée portes ouvertes de la Chèvrerie "Le jard'in des chèvres". Au programme : randonnée guidée "découverte du site", visite de la chèvrerie, repas sur place organisé par les producteurs de Vouzan (volailles Cadier, viande bovine Lerault, produits à base de noix Truflandier, bières Metal Snail et Calagouille et fromages de chèvre), vente directe. Pour plus de renseignements, association Terre de Liens (05 45 67 79 46) ou sur place au Jard'in des Chèvres.

15 juin

Répétition générale Val'Echelle Danse à 18H30 à la Salle des Fêtes à destination des aînés des communes de Vouzan et Sers. Entrée gratuite.

23 juin

Fête de la Saint Jean. Rendez-vous à la salle des fêtes à partir de 20 H. Repas à réserver auprès du comité des fêtes (06 10 03 91 11) suivi d'un bal gratuit.

8 juillet

A 11H, concert gratuit en l'église St Etienne de Vouzan (compagnie de cors de chasse) suivi d'un repas (paëlla) organisé par le comité des fêtes et l'association de chasse. Le concert est offert par la municipalité. Le prix du repas est de 15 € par personne sur réservation auprès du comité des fêtes (06 10 03 91 11) ou de l'association de chasse (05 45 24 98 36)

14 juillet

Une brocante est organisée par le comité des fêtes (emplacements gratuits à réserver). Vers 10 H défilé de voitures anciennes, balades en calèche dans le bourg. Un repas sera servi le soir à la salle des fêtes (cochon à la broche, 18 €) suivi d'un bal gratuit et du traditionnel feu d'artifice offert par la municipalité. Réservations repas et brocante auprès du comité du fêtes (06 10 03 91 11).

7 octobre

Le traditionnel repas des aînés se tiendra à la salle des fêtes. Les Vouzanais nés en 1955 et avant ainsi que leurs conjoints sont concernés. Une invitation personnalisée sera adressée à chacun.

13 octobre

Concert de Jazz à 20H45 à la salle des fêtes, organisé par AVHEC Eau Vive. Renseignements et réservations au 05 45 24 91 60.

17 novembre

Soirée Beaujolais. Rendez-vous à la salle des fêtes à partir de 20H. Réservations auprès du comité du fêtes (06 10 03 91 11).

24 novembre

Soirée Théâtre à 20H45 à la salle des fêtes. Organisée par AVHEC Eau Vive. Renseignements et réservations au 05 45 24 91 60.

Temps Libre pour les Aînés

Un atelier "Temps Libre pour les Aînés" est organisé chaque 3ème mardi du mois (hors juillet et août) à 14H à la salle de réunion du Pôle Technique. De nombreuses animations sont proposées : jeux de cartes, Scrabble, travaux manuels, décoration de table, compositions florales,... Contact Marie Mounier (06 42 09 78 70)

Atelier Généalogie

Ouvert à tous, vous pourrez y apprendre comment retrouver vos ascendants, créer un arbre généalogique.

Prochain atelier le lundi 25 juin à 14H00, salle du conseil. Contact Marie Mounier (06 42 09 78 70)

Atelier informatique

Deux niveaux : Débutant et Avancé. Pour apprendre à utiliser votre ordinateur, une tablette ou un smartphone, surfer sur Internet, imprimer des photos, communiquer avec vos proches, faire vos démarches administratives en ligne (carte grise, impôts, carte d'identité,...).

Prochain atelier le 26 juin à 14H00, salle du conseil. Contact : Pierre Léger (06 12 77 41 02) ou Marie Mounier (06 42 09 78 70)

Locations de la salle des fêtes

Les tarifs de location des salles communales (salle des fêtes et salle de réunion du Pôle Technique) sont disponibles sur le site internet. Vous pouvez consulter les disponibilités et préparer vos réservations sur le site internet dans la partie "Vie Locale". Des tarifs préférentiels sont réservés aux habitants de la commune.

Chemins ruraux

L'entretien des voies communales est à la charge de la commune, et une entreprise du secteur s'y emploie. Le dossier des chemins ruraux est et reste sensible à Vouzan. Nous faisons appel à la sagesse de chacun pour éviter les tensions.

La commune est très souvent sollicitée pour les chemins ruraux. Nous vous rappelons ci-dessous les obligations de la commune et quelques éléments essentiels.

Il existe quatre catégories principales :

1. Les voies communales qui sont la propriété de la commune. Obligatoirement enrobées, leur entretien est obligatoire
2. Les chemins ruraux également la propriété de la commune
3. Les chemins d'exploitation propriété de particuliers ou d'agriculteurs

4. Les chemins privés

Un chemin rural est obligatoirement affecté à l'usage du public. Le plus souvent en terre, il appartient au domaine privé de la commune. Son entretien n'est pas obligatoire. En effet les chemins ruraux n'apparaissent pas dans la liste des dépenses obligatoire des communes (Conseil d'État, 26 juillet 2006, n°269724). Si la commune a effectué un entretien régulier, elle sera réputée avoir accepté d'assurer cet entretien. Des riverains ou des bénévoles peuvent entretenir le chemin rural appartenant à la commune sous réserve d'en avoir obtenu l'accord. Même entretenu par des tiers, le chemin rural reste la propriété de la commune.

Les atteintes ou détériorations les plus fréquentes sont le labourage ou les plantations sur les chemins, la pose d'une barrière ou d'une clôture en travers du chemin, le dépôt de déchets, la circulation de véhicules lourds ou hors gabarit qui endommagent le chemin, le déplacement ou la dégradation des bornes. La plupart des atteintes sont prévues dans le Code Rural (D. 161-10 et 11, D. 161-14 à -19). En cas de doute, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

La commune n'a aucun devoir d'entretien sur les chemins ruraux. Seul le devoir de conservation est obligatoire. Mais là, que faire et comment faire… Pour la plupart d'entre eux, les chemins ruraux ne sont plus dans leur assiette au pire, ils sont envahis, et de fait, impraticables. Le temps s'est écoulé et ils sont malheureusement tombés dans l'oubli. Il faudra des sommes d'argent colossales et du temps pour tout remettre en l'état.

Point Budget

Le budget 2018 a été voté par les élus lors du conseil municipal du 6 avril 2018.

Il a été préparé de manière à tenir compte de la baisse des dotations liée à l'entrée dans le Grand Angoulême sans augmenter la pression fiscale.

En réalité, de notre entrée dans le Grand-Angoulême, il découle que nous avons basculé d'un dispositif de fiscalité additionnelle à un dispositif de fiscalité unique. Ainsi les coefficients divers et variés permettant d'évaluer le potentiel fiscal des communes ont été profondément bouleversés. Nous ne sommes donc plus dans les dix mille communes les moins riches de France et avons, ainsi, perdu 26% de nos dotations soit environ 41 000 €.

Ainsi le budget général s'élève à 663 724.75€ dont 449 462.94 € en fonctionnement et 214 261.81€ en investissement.

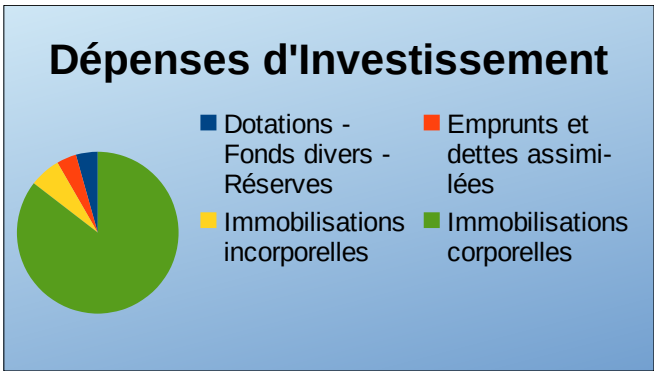

La section investissement comprend entre autres les restes à réaliser du marché de maîtrise d'oeuvre des travaux du Vieux Bourg, le remplacement du mobilier de la salle des fêtes, les travaux de ré-habilitation du Presbytère, les travaux d'élargissement de la VC 101, la mise aux normes du poteau incendie du bourg.

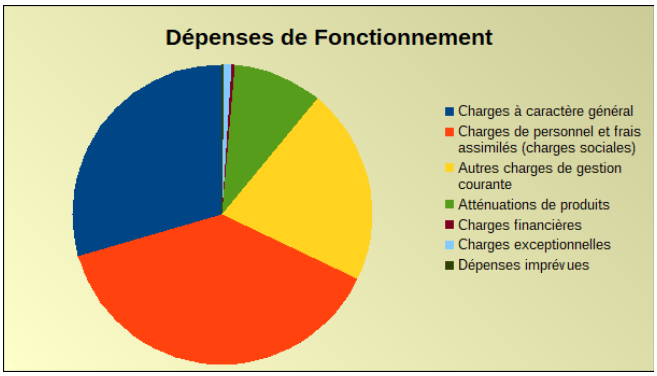

Le budget fonctionnement, en baisse de 12,9 % par rapport à celui de 2017 prend en compte les baisses de dotations imposées par notre entrée dans le Grand Angoulême.

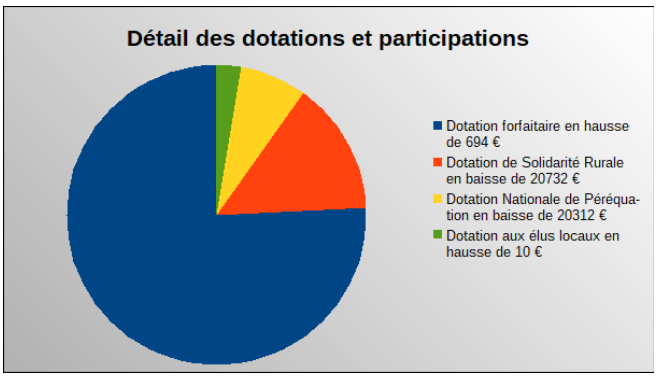

Directeur de publication : Thierry Hureau
Dépôt légal n° 03-16-753

IPNS – Ne pas jeter sur la voie publique